



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07.09.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mme BORELLO, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents excusés** : Mr BOUDES, Mme COMBES, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr GALINIÉ.

**N° 09/132**  
**Secrétaire** : Mr BÉNÉZECH.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Madame Bertrand*

**CREATION D'UN  
POSTE DE CHARGE  
DE MISSION POUR LA  
REALISATION D'UN  
DIAGNOSTIC SUR LE  
QUARTIER DE  
PRATVIEL**

Dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, un volet GUP (gestion urbaine de proximité) est identifié, qui veut générer une démarche partenariale entre Ville, Etat et bailleurs sociaux, susceptible d'améliorer la qualité de vie des habitants tant au quotidien que sur le long terme.

C'est ainsi que le quartier de Pratviel, ciblé dans le CUCS, a été retenu pour être inscrit dans cette démarche partenariale. Pour ce faire, en premier lieu, un diagnostic est nécessaire sur ce quartier afin de bien identifier les besoins de la population et à partir d'un constat établir un programme d'intervention et un descriptif des actions à mettre en place.

*Adopté à l'unanimité*

Pour réaliser ce diagnostic, il y a lieu de recruter une personne en contrat à durée déterminée. La durée de ce contrat pourrait être de deux mois renouvelable une fois, et le temps de travail hebdomadaire pourrait être un temps non complet à raison d'une quotité égale à 17,5/35<sup>ème</sup>.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un chargé de mission pour une période de 2 mois pouvant être renouvelée une fois, afin de réaliser un diagnostic sur le quartier de Pratviel.

DIT que la rémunération de la personne recrutée sur ce poste aura pour base le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et que des indemnités kilométriques pourront lui être versées au titre des déplacements qu'elle sera amenée à faire dans le cadre de sa mission.

PREND ACTE que ce poste sera subventionné par l'Etat dans le cadre du CUCS, volet gestion urbaine de proximité.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,